

### BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

	Mandat Exclusif	Mandat simple ou semi-exclusif
Pour la vente d'un box ou place de parking	Forfait de 3.000€ TTC	Forfait de 3.000€ TTC
Pour un prix de vente inférieur ou égal à 125.000 €	Minimum de 8.000€ TTC	Minimum de 8.000€ TTC
Pour un prix de vente compris entre 125.001 € et 200.000 €	6.5 % TTC du prix de vente	6 % TTC du prix de vente
Pour un prix de vente compris entre 200.001 € et 300.000 €	6 % TTC du prix de vente	5.5 % TTC du prix de vente
Au-delà de 300.001€	5.5 % TTC du prix de vente	5 % TTC du prix de vente

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur sans projet de vente : 249 € TTC. Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Estimation simple OFFERTE dans le cadre d'un projet de vente ou de location.

Rédaction d'acte seul, hors vente de nos mandats : 490€ T.T.C à la charge de l'acquéreur.

### BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE GESTION LOCATION

(Décret loi ALUR du 1er août 2014 applicable au 15 septembre 2014)

Zone tendue (liste nationale des communes concernées par les zones tendues et très tendues sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

#### Honoraires Location, à la charge du locataire ET du bailleur :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€ TTC / m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m<sup>2</sup>

#### Autres honoraires :

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie : 3 € TTC / m<sup>2</sup>
- Frais de dossier de contentieux : 80€ TTC
- Gestion sinistre assurance : 180€ TTC
- Rédaction de bail hors mandat : 390€ TTC à la charge du bailleur

#### Honoraires Gérance : (Applicables sur les loyers encaissés TTC, charges comprises)

- Assurance Garantie des loyers impayés (GLI) : 2.10% TTC des sommes encaissées
- Gestion locative : 7.40% TTC des sommes encaissées pour le 1<sup>er</sup> bien que vous nous confiez, 6,40% TTC à partir du 2<sup>ème</sup>
- Gestion « Parking ou Box » : 15€ TTC / mois

#### Avis de valeur

- Dans le cadre d'une demande de prêt, rachat de prêt, de parts ou d'une succession : 149€ TTC
- Dans le cadre d'un projet de location par notre intermédiaire : GRATUIT